



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2021-172

PUBLIÉ LE 16 JUIN 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire / Délégation départementale de Loir-et-Cher

R24-2021-06-16-00006 - Decision fin interim Mme BRECHE CHAUVEAU (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-06-16-00006

Decision fin interim Mme BRECHE CHAUVEAU

DECISION

Mettant fin aux fonctions de Madame Gwénaëlle BRECHE-CHAUVEAU,
en qualité de directrice par intérim
à l'EHPAD «les Tourtraits» à Saint-Amand-Longpré

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique ;

VU la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction de certains établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment son article 6 ;

VU le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière et modifiant les modalités d'indemnisation des intérimaires du personnel de direction ;

VU le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté du 9 mai 2012 modifié, fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'instruction n° DGOS/RH4/DGCS/SD4-B/2019/124 du 24 mai 2019 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la fonction publique hospitalière ;

VU la décision n°2020-DG-DS41-0001 du 02 novembre 2020, portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé du Centre-Val de Loire à Monsieur Eric VAN WASSENHOVE en tant que directeur départemental de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département de Loir-et-Cher ;

VU la décision 2020-DD41-0024 du 09 septembre 2020 portant nomination de Madame Gwénaëlle BRECHE-CHAUVEAU, en qualité de directrice par intérim de l'EHPAD «Résidence du Fresne» à Saint-Amand-Longpré, à compter du 14 septembre 2020 dans l'attente de la nomination d'un directeur titulaire ;

VU l'arrêté du centre national de gestion du 25 mars 2021 affectant Madame Isabelle GARROS, en qualité de directrice des EHPAD «les Tourtraits» à Selommes et «Résidence le Fresne» à Saint-Amand-Longpré à compter du 1^{er} juin 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1er : Il est mis fin aux fonctions de Madame Gwénaëlle BRECHE-CHAUVEAU en qualité de directrice par intérim à l'EHPAD «Résidence le Fresne» à Saint-Amand-Longpré, à compter du 31 mai 2021.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai de droit commun de deux mois à compter de sa notification ou de la date de publication au recueil des actes administratifs :

- Soit d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé du Centre-Val de Loire.
Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1
- Soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans -
28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.

ARTICLE 3 : Le directeur départemental de Loir-et-Cher de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le président du conseil d'administration de l'EHPAD «Résidence du Fresne» à Saint-Amand-Longpré, le trésorier payeur général de Loir-et-Cher, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Blois, le 16 juin 2021
Pour le directeur général
de l'ARS Centre-Val de Loire
Le directeur départemental de Loir-et-Cher,
Signé : Eric VAN WASSENHOVE